

«La Dépêche du Midi : "On est un des derniers pays à donner le permis à vie"»

14/06/2013

«On est un des derniers pays à donner le permis à vie!»

**« Les conducteurs de plus de 75 ans sont, dans 60 % des cas, responsables des accidents dans lesquels ils sont impliqués. Avec l'âge on a une conduite moins assurée »
Sénateur UDI-UC, vice-président de la commission des Lois**

Vous préconisiez une visite médicale à partir de 70 ans alors qu'on nous demande de travailler de plus en plus tard.
Ce n'est pas paradoxal ?

Cette observation m'a été faite quand le texte a été examiné en commission la semaine dernière et j'ai déposé en tant que rapporteur un amendement que j'ai présenté ce jeudi pour remonter l'âge plancher à

75 ans. C'est effectivement plus raisonnable. Quand on regarde dans le détail les chiffres de la sécurité routière, on se rend compte que le risque réel d'accident intervient plutôt à partir de 75 ans.

Au volant, les jeunes sont bien plus vulnérables que les conducteurs âgés?

Il est clair que les deux principales causes d'accident sont la vitesse et l'alcool, et ce n'est évidemment pas le cas pour les personnes âgées qui ne sont d'ailleurs pas dans le radar des assureurs. Cependant, la proportion de personnes de plus de 70 ans tend à croître pour représenter 9 % de la population française. Les conducteurs âgés de plus de 75 ans sont, dans 60 % des cas, responsables des accidents. Sur la tranche des 25 à 64 ans, la proportion tombe à 40 %. On voit bien qu'avec l'âge, on perd de l'assurance au volant, on a les réflexes plus lents. Mais il est vrai aussi que les personnes âgées restreignent d'elles-mêmes leur temps de conduite.

Les autres pays européens ont-ils légiféré en la matière ?

La France est l'un des derniers pays en Europe à donner un permis à vie. Un de nos collègues sénateurs nous rappelait qu'au Luxembourg, il faut rendre son permis à l'âge de 60 ans, lequel ne vous est restitué qu'après une évaluation médicale. Le nouveau permis européen qui sera mis en place cette année en France, sera délivré pour 15 ans. Que se passera-t-il d'ici là ? Y aura-t-il alors une visite médicale, un contrôle de la capacité à conduire ? J'ai tendance à penser, compte tenu de l'attitude des autres pays, que nous nous montrerons à notre tour plus sévères. Ce permis devrait en quelque sorte donner le tempo et préparer les futures lois.

Les conducteurs vivant en milieu rural ne sont-ils pas désavantagés en raison du manque de transport en commun ?

Là encore, j'ai déposé un amendement qui consiste à donner au préfet le pouvoir de décision, le pouvoir de retirer ou de suspendre le permis après une visite médicale. C'est lui qui appréciera en fonction des circonstances, et non plus le médecin de la commission médicale.

Recueilli par J.-M.D.